

## **L'association**

**Be-Hôme** est une association créée par des habitant.e.s et étudiant.e.s de la région neuchâteloise. Inspirée de [l'association PAIRES](#) à Yverdon et Lausanne et du programme « [Start with a friend](#) » en Allemagne, elle met en contact par le biais de "binômes" des personnes établies en Suisse (binômes d'ici) avec des personnes récemment arrivées, requérant.e.s d'asile ou réfugié.e.s (binômes d'ailleurs). Nous travaillons étroitement avec les institutions neuchâteloises actives dans le domaine de la migration telles que le CSP (Centre Social Protestant), Caritas, et le SMIG (Service des Migrations) et cherchons à soutenir les projets existants tout en proposant de nouvelles idées.

## **Brochure d'information à destination des bénévoles de Be-Hôme**

En remarque préliminaire à cette brochure, nous souhaitons préciser qu'elle est avant tout un support pour élargir vos connaissances en matière d'asile et de soutien envers votre position de bénévole. Vous avez à disposition un support écrit résumant les informations centrales et les contacts disponibles vers qui se tourner pour des réponses à vos questions.

Bien que nous ayons fait un travail conséquent pour la constituer, cette brochure est issue d'un travail bénévole et il se peut donc qu'elle contienne quelques erreurs, que nous vous recommandons de nous transmettre. Finalement, vous trouverez toujours la version la plus à jour de la brochure sur notre site internet <https://be-home.ch/>, onglet « Le réseau de Be-Hôme ».

## Table des matières

<b>Devenir “binôme d'ici”</b>	<b>3</b>
<b>Etre “binôme d'ici”</b>	<b>3</b>
Quel rôle?	3
Activités	3
- Partenariats	4
- Evénements	5
- Premières rencontres	5
Relation aux assistant-e-s social-e-s	6
<b>En cas de problème</b>	<b>6</b>
La relation de binôme	7
Le contact femme/homme	7
Les questions financières	7
Les situations compliquées	8
<b>La procédure d’asile en Suisse et dans le Canton de Neuchâtel</b>	<b>8</b>
<b>Le parcours d’un-e requérant-e d’asile en bref dans le canton de Neuchâtel</b>	<b>9</b>
<b>Emploi et Formation</b>	<b>11</b>
<b>Une riche aventure humaine !</b>	<b>13</b>

## Devenir “binôme d'ici”

L'association “Be-hôme” propose la création de binômes entre un.e requérant.e d'asile ou une personne réfugiée (binôme d'ailleurs) et une personne établie en Suisse (binôme d'ici), dans le but de favoriser l'intégration sociale et des relations d'amitiés entre personnes de la région et nouvellement arrivées. Il s'agit de se rencontrer environ une fois par semaine, partager une activité ensemble, boire un verre, marcher en montagne, aller au théâtre... Le but de ces rencontres est également de donner les moyens à des personnes nouvellement arrivées de comprendre et intégrer les fonctionnements sociaux d'ici, ainsi que de pratiquer le français et créer des liens. Afin de créer des tandems qui font sens, nous demandons à chacun de remplir un petit questionnaire pour mieux saisir les attentes et besoins de chacun, et ainsi, relier des personnes qui partagent des centres d'intérêts. Une rencontre d'environ une heure est prévue entre un membre de l'association et le binôme requérant d'asile ou réfugié afin de présenter le projet, expliquer ses buts et limites et répondre aux questions. Des petites vidéos traduites dans plusieurs langues serviront également de base à la discussion. Une rencontre d'une heure par groupe de 2 à 5 personnes est également prévue pour les personnes résidant en Suisse. Puis nous organisons la rencontre des deux paires.

## Etre “binôme d'ici”

Nous attendons un engagement d'une durée d'environ 9 mois pour les binômes afin de permettre une stabilité et la construction d'un lien durable. Chaque duo gère de manière autonome les rencontres et les activités en fonction des disponibilités et envies de chacun, mais de manière relativement régulière (1x par semaine ou toutes les deux semaines à l'occasion d'activités plus demandantes).

### Quel rôle?

En tant que personnes établies en Suisse depuis plus longtemps, nous attendons de votre part un engagement régulier dans les rencontres, de manière à suivre et soutenir sur un certain long terme la personne que vous rencontrez. Nous prévoyons une durée de 9 mois pour le tandem “be-hôme”, puis estimons que vous êtes assez autonomes et pouvez décider ensemble si vous souhaitez garder ou non ce lien. Votre rôle consiste entre autre à aider quelqu'un de nouvellement arrivé à s'intégrer et créer un réseau en Suisse. Nous n'attendons pas de vous une aide conséquente pour les démarches administratives, mais vous êtes tout à fait libres de donner un coup de main pour des recherches d'emploi : en collaboration avec le réseau de la personne (expliqué plus bas) ou de logement (en suivant les conseils évoqués ci-dessous). Vous pouvez aussi orienter votre binôme vers d'autres structures (voir plus bas pour des adresses). S'il arrive que vous ne sachiez pas comment expliquer à votre binôme que vous n'avez pas assez de temps ou les compétences pour certains services demandés, vous pouvez aussi vous adresser à nous et nous vous partagerons les liens nécessaires. Finalement, le projet “Be-Hôme” ne se veut pas une contrainte: votre rôle est surtout celui d'un.e ami.e et nous souhaitons favoriser des relations horizontales entre les participant-e-s !

### Activités

Lors du choix de l'activité, n'oubliez pas de prendre en compte le coût. Les capacités financières des réfugié.e.s ou requérant.e.s d'asile sont souvent limitées, il est préférable que le “binôme d'ailleurs” soit preneur en charge les frais éventuels, ou favorise des activités gratuites (comme celles que nous proposons). Faire une marche au bord du lac, visiter une galerie d'art ou un musée, faire du vélo, courir, jouer au football avec des ami.e.s sont des exemples d'activités peu coûteuses et accessibles. Certain.e.s peuvent avoir des abonnements CFF/TransN, il peut être intéressant d'en profiter si c'est

# BE-HÔME

**Binômes d'ici et d'ailleurs**

le cas, et autrement favoriser des activités locales ! Lorsqu'une relation de confiance est installée, vous pouvez bien sûr inviter votre binôme chez vous ou être invité chez lui pour des repas en commun, en alternant des spécialités d'ici, puis de son pays d'origine. La nourriture rassemble les cœurs !

Nous vous conseillons également de prendre contact avec d'autres binômes, ou de démarrer cette expérience en même temps qu'un.e ami.e, car cela permet de se rencontrer à plusieurs et facilite les échanges. De plus, cela permet de partager les expériences. L'essentiel est de rester dans la zone de confort de chacun, en essayant de trouver des activités intéressantes et collaboratives !

Finalement, il est également important de prendre en compte la culture ou la religion du binôme dans le choix de l'activité (restrictions alimentaires, rapport aux corps et à la nudité, rapport à l'alcool/autres substances, etc) et, de manière générale, de tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule dans les meilleures conditions possibles. N'oubliez pas que c'est avant tout un échange: si ces activités sont des possibilités, c'est aussi très intéressant à l'inverse d'essayer de vous intégrer à la culture de l'autre, en acceptant les invitations telles que les mariages, baptêmes, repas de famille ou autre !

D'autres possibilités sont par exemple, de participer en binômes en tant que bénévoles à certains événements et festivals.

## Partenariats

Nous avons à cœur de créer des liens avec les différentes institutions culturelles, sportives, sociales de Neuchâtel pour mettre en place des activités possibles et abordables dans le canton.



**Le théâtre du passage** offre la possibilité d'acheter un pass « spécial Be-Hôme » au prix de 10.- Le pass vous permet d'accéder à toutes les pièces au prix de 10.- pour les deux inscrits du binôme. Intéressé-e-s ? Contactez [info@be-home.ch](mailto:info@be-home.ch) qui fera le relai auprès du Théâtre pour enregistrer vos noms sur les pass. C'est ensuite à vous d'aller chercher le pass au théâtre. Nous vous remboursons les 10.- du pass sur demande.

Informations sur les spectacles : <https://www.theatredupassage.ch/spectacles>



## le balkkon

Le Balkkon offre des cartes de membres gratuites aux binômes d'ailleurs ! Faites la votre, c'est peu cher... Accès à tous les événements, ateliers et concerts :

[http://lebalkkon.ch/?page\\_id=255](http://lebalkkon.ch/?page_id=255)

Aussi, un certain nombre de musées neuchâtelois sont gratuits tous les mercredis. De même, tous les requérant.e.s d'asile et réfugié.e.s à l'aide sociale reçoivent automatiquement une CarteCulture qui offre de très bonnes réductions dans différentes institutions culturelles et sportives (voir toutes les offres [sur ce lien](#)). Si vous-même avez un budget serré ([voir conditions ici](#)), vous pouvez également obtenir cette carte ! Depuis récemment, il existe encore une autre carte, la carte Avantages Jeunes, qui pour 15.-/année et pour tous les jeunes de moins de 30 ans, propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes en Franche-Comté et dans l'Arc Jurassien. [Toutes les infos ici](#).

### Événements

Nous organisons des événements ponctuels auxquels tous les duos, ainsi que les personnes n'ayant pas de binôme, sont invité.e.s. Partage d'un repas, randonnée en montagne, tournoi de sports, sorties au musée et au théâtre. Le but est de permettre aux différents duos de se rencontrer et d'échanger leurs expériences et également aux personnes n'ayant pas de tandem de vivre un beau moment de partage avec des personnes requérantes d'asile ou réfugiées. C'est également l'occasion pour les "binômes d'ailleurs" de rencontrer d'autres personnes habitant en Suisse, élargissant ainsi leur cercle d'amitiés.

Vous recevrez toutes les informations quant aux événements via l'adresse « [info@be-home.ch](mailto:info@be-home.ch) ». Pour chaque événement, nous vous demandons de transmettre l'information à votre binôme et de gérer l'inscription (réponse au mail ou doodle). L'un des binômes peut évidemment participer sans l'autre. Dans ce cas, nous vous demandons d'inscrire votre binôme même si vous n'êtes pas disponible.

Nous avons également un groupe whatsapp auquel vous serez automatiquement ajouté et via lequel vous et les autres binômes pouvez proposer des activités spontanément et pour des rencontres collectives ! Soyez créati-f-ves !

### Premières rencontres

Les premiers contacts peuvent parfois être gênants pour les deux (différence de langue, caractère "artificiel" de la rencontre). Nous vous conseillons de proposer une balade ou un café lors de la/des première.s rencontre.s. Cela vous donne l'occasion de faire découvrir un nouvel endroit, de discuter...

Partager une activité ensemble peut aussi aider à briser la glace: faire du sport, préparer un repas, aller à un concert, faire du jardinage; n'hésitez pas à faire découvrir vos hobbies et découvrir celles de votre binôme!

## **Relation aux assistant-e-s social-e-s**

Nous demandons aux bénévoles qui souhaiteraient donner une aide administrative (logement, emploi) de communiquer d'abord avec les assistant-e-s social-e-s référent.e.s (SMIG ou CSP/Caritas) de manière à assurer un suivi pertinent de la situation de la personne. **Nous vous prions de transmettre vos coordonnées à l'assistant-e social-e du binôme d'ailleurs dès vos premières rencontres, pour que celui / celle-là sache que vous avez formé un binôme.**

D'abord, gardez votre précieuse motivation car votre aide peut être une vraie clé pour faire avancer les situations! Mais avant de prendre toute décision concernant des projets de formation ou de recherche d'emploi (ou autre), nous vous prions d'appeler ou d'écrire un e-mail à l'assistant.e social.e pour vous présenter et l'informer de votre volonté d'offrir un soutien : il ou elle saura vous informer des objectifs déjà prévus et convenus avec la personne et vous donner avec enthousiasme le feu vert (ou rouge!) pour continuer les démarches. Le but est vraiment d'être en collaboration, en revanche, ne souhaitant pas surcharger le travail des assistant-e-s social-e-s, il n'est pas nécessaire de les contacter "à tout bout de champ"; si vous n'êtes pas sûr-e si est de l'ordre de notre compétence ou de la sienne, contactez-nous d'abord!

Vous devez aussi savoir qu'en tant que bénévole, l'assistant-e social-e ne peut pas toujours vous transmettre toutes les informations que vous souhaitez, pour des questions de confidentialité convenues avec le binôme d'ailleurs.

Finalement, si une décision de l'assistant-e social-e vous semble absurde ou injuste, il est utile de le/la contacter avant pour qu'il/elle vous explique la décision et que vous la compreniez mieux.

## **En cas de problème**

Dans ce chapitre, nous allons insister sur les problèmes "qui pourraient arriver", expliquer comment les gérer, et vers qui se tourner. Il faut néanmoins savoir que ces situations sont rares, et que nous avons toujours pu les gérer rapidement et sans difficulté. Nous nous appuyons sur l'expérience de l'association PAIRES, qui a créé en 9 mois un peu plus de 150 tandems en collaboration avec Action-Parrainages, et a presque exclusivement des retours positifs.

La responsabilité juridique d'un quelconque problème n'incombe pas à l'association Be-Hôme. Chacun-e est responsable de soi-même: en revanche, un responsable du comité de Be-Hôme assurera le suivi du tandem tout le long des neuf mois, pour accompagner au mieux les bénévoles dans ce processus et répondre à toutes les questions ou situations difficiles que vous pourriez rencontrer. Nous avons également la possibilité de collaborer avec trois médecins de la DISA (département interdisciplinaire de la santé des adolescents au CHUV) qui travaillent beaucoup avec des situations issues de la migration.

Pour nous, l'accompagnement des tandems est central: lors de la première rencontre avec votre binôme, vous rencontrerez le/la responsable tandem qui restera ensuite votre personne de référence. N'hésitez donc pas à lui écrire si vous avez des questions ou préoccupations.

## **La relation de binôme**

Il peut arriver que vous n'avez pas spécialement d'affinités dans le binôme, auquel cas vous pouvez bien sûr nous le communiquer. Si vous n'avez pas du tout de feeling avec votre binôme, et que ce sentiment est partagé, il est possible de trouver de nouvelles personnes aux deux parties.

Avant d'en arriver là, nous vous recommandons d'attendre et d'insister un peu. Il est normal que les premiers contacts soient parfois un peu compliqués, mais la situation évolue en général assez vite, les contacts deviennent naturellement de plus en plus faciles au fil des échanges.

Si vous décidez toutefois d'arrêter le binôme, nous vous demandons de nous en informer pour que nous puissions comprendre la situation et chercher des solutions.

## **Le contact femme/homme**

Il y a une proportion plus grande de jeunes hommes réfugiés en Suisse (et partout) que de femmes. Il se peut donc qu'en tant que femme, vous soyez en binôme avec un homme (l'inverse n'arrivant statistiquement quasi jamais). Suivant le pays d'origine, il est peut-être nouveau pour un homme de se retrouver avec une femme et d'être simplement ami. Cette question des différences culturelles du rapport homme/femme est abordée explicitement avec les hommes issus de la migration lors de notre rencontre avec eux, et nous prenons le temps de bien définir les limites d'un tandem, comme un rapport amical. Néanmoins une fois qu'une relation de confiance s'est établie entre vous, il est parfois intéressant d'en parler directement entre vous. Votre rôle est aussi d'expliquer qu'en Suisse il est tout à fait normal qu'un homme et une femme se rencontrent seuls quelques heures par semaine, sans que cela déborde de l'amitié. N'hésitez pas à engager la conversation sur le sujet, en lui demandant par exemple comment les choses se passent dans son pays afin que vous puissiez comparer et lui expliquer comment les choses se passent en Suisse.

## **Les questions financières**

Les personnes requérantes d'asile (principalement) et réfugiées sont dans une situation économique précaire ou très précaire pour certain.e.s. Votre rôle n'est pourtant pas de donner de l'argent à votre binôme et nous vous déconseillons de le faire, car il est important de favoriser l'autonomie des personnes et de permettre une prise de conscience concernant les réalités économiques - bien que parfois injustes - de la société d'accueil. C'est garant d'une intégration à long-terme. Vous pouvez bien sûr, si vous en avez envie, payer de temps à autre un café : le fait de donner de l'argent directement ou de payer une facture en avance n'est pas la solution conseillée. Les tandems sont avant tout des relations sociales dont les buts sont la rencontre et l'échange. Néanmoins, la prise en charge d'une activité ou d'une consommation est parfaitement acceptable tant que en accord avec vos limites. Si vous n'êtes pas sûr.e.s de la meilleure réponse/solution, ou s'il y'a encore des incompréhensions, n'hésitez pas à formuler vos limites de manière à expliciter les choses; il suffit parfois simplement de parler pour permettre de résoudre une situation. Vous pouvez en tous les cas vous adresser au/à la responsable tandem qui s'occupera de clarifier le projet.

## Les situations compliquées

La plupart des réfugié.e.s ou requérant.e.s d'asile ont vécu un parcours migratoire traumatisant, ce qui peut être difficile à gérer. Si votre binôme désire vous en parler, il est important qu'il puisse trouver en vous confiance et soutien. Si vous trouvez certaines choses difficiles à gérer ou que vous avez l'impression de faire face à une détresse importante sans savoir comment réagir à certaines situations, vous pouvez vous adresser au responsable tandem qui vous redirigera auprès des médecins de la DISA, tout à fait disponibles pour vous recevoir en duo ou séparément, gratuitement. Ce sont des professionnels qui ont l'habitude de gérer des situations délicates et pourront vous apporter de précieux conseils.

Il se peut également que votre binôme reçoive une réponse négative à sa demande d'asile. Cet épisode très difficile peut également affecter les liens amicaux tissés dans le binôme. Sur le plan de la difficulté psychologique, vous pouvez conseiller à votre binôme de prendre un rendez-vous avec son médecin traitant ou un psychiatre..

Consultez également plus bas les adresses des bureaux de conseils juridiques, à même de soutenir le binôme d'ailleurs pour faire valoir ses droits et rédiger un éventuel recours.

Comme nous l'avons énoncé précédemment, le parcours migratoire est un épisode pouvant engendrer une souffrance importante. Nous vous conseillons de ne pas aborder ce sujet directement avec votre binôme mais de le/la laisser vous en parler lorsqu'il en aura envie et qu'il se sentira suffisamment en confiance. Si jamais votre binôme décide de vous en parler, il est important de prendre le temps de l'écouter et de transmettre un message positif et bienveillant tel que « je comprends comment cela a été difficile et ça l'est encore. Tu es entouré.e maintenant, c'est derrière toi, tu es ici avec des gens pour t'aider et les choses vont aller mieux » afin de le/la rassurer et lui redonner courage et espoir.

## La procédure d'asile en Suisse et dans le Canton de Neuchâtel

La démarche d'une demande d'asile en Suisse est longue et compliquée, et il se peut que votre binôme vous pose des questions à ce sujet et vous demande de l'aide. Il est extrêmement important que vous ne répondiez pas à des questions auxquelles vous n'avez pas les réponses ! Evitez à tout prix les mauvais conseils qui peuvent avoir des conséquences très néfastes ! N'hésitez donc pas à le rediriger vers des associations et organisations spécialisées qui sauront fournir une réponse exacte et précise.

Nous vous conseillons de vous tourner pour les questions d'ordre juridique vers le **CSP** (Centre Social Protestant) ou vers **Caritas** qui dispensent des permanences juridiques gratuites et sans rdv à Neuchâtel. Vous pouvez rediriger votre binôme là ou l'y accompagner. Les juristes qui y travaillent informent sur la procédure d'asile, les permis, les droits de chacun.e (notamment regroupement familial) et s'engagent dans des démarches et recours juridiques (en cas de refus) en matière d'asile.



[CSP](#)



# BE-HÔME

**Binômes d'ici et d'ailleurs**

Questions d'argent, de couple, juridiques, d'intégration professionnelle, liées la migration : les professionnel-le-s des CSP soutiennent toute personne en difficulté, sans distinction de nationalité ou de religion.

**Quand?** Le jeudi de 13h30 à 16h00

**Contact:** 032 722 19 60

**Où?** Rue des Parcs 11, 2000 Neuchâtel

**CARITAS** Neuchâtel

[Caritas](#)

Permanences de consultations juridiques dans le domaine de la migration.

**Quand?** Le mardi de 10h30 à 12h00

**Contact:** 032 886 80 70

**Où?** Rue du Vieux-Châtel 4, 2000 Neuchâtel

**SERVICE DE LA  
COHÉSION  
MULTICULTURELLE**

Le **COSM** (Service de la Cohésion Multiculturelle - 032 889 74 42) offre également un service de consultation pour du conseil et de l'information. Les séances sont gratuites, traduites si nécessaires, et se font sur rendez-vous à Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds. [Plus](#)

[d'infos](#)

**droit  
de rester  
pour  
tou.te.s**

**Droit de Rester Neuchâtel**, association militante qui offre des permanences sociales et juridiques tous les samedis entre 14h et 16h dans les locaux de l'association L'AMAR (Rue des Usines 10). [Plus d'infos](#)

L'Ordre des  
consultations  
Chaux-de-Fonds.



**Avocats Neuchâtelois** organise aussi des juridiques à 30.- pour 15 min. à Neuchâtel et La [Plus d'infos](#)

## Le parcours d'un-e requérant-e d'asile en bref dans le canton de Neuchâtel

Quand une personne est attribuée au canton de Neuchâtel après son passage par un centre fédéral d'enregistrement et de procédure (CEP), elle est d'abord logée au centre d'hébergement collectif de Tête-de-Ran, géré par le SMIG (Service des Migrations Cantonal), c'est ce que l'on appelle "le 1er accueil". Elle y reste le temps de prendre ses marques après un parcours éprouvant et long, afin d'acquérir une partie des éléments nécessaires à son intégration en Suisse (cours de français, apprentissages des us et coutumes, ...). La personne est ensuite transférée dans un appartement et rentre dans la phase du "2ème accueil". La durée de séjour en centre d'accueil collectif est de 6 mois

en moyenne, mais c'est souvent plus long en pratique. En 2ème accueil, les personnes seules sont logées pour la plupart dans des studios avec un.e autre requérant.e d'asile.

Le SMIG prend en charge, de manière générale (1er et 2ème accueil) tou.te.s **les requérant.e.s d'asile (permis N, en attente d'une réponse à leur demande) et les personnes admises à titre provisoire (F simple)**. Les personnes au bénéfice d'un permis N ne savent pas encore si elles pourront rester en Suisse et vivent dans des conditions précaires car elles reçoivent peu d'argent. Ces personnes ont accès à des mesures d'intégration, telles que le TUP (travaux d'utilité publique) ou les cours de français. Certaines personnes au SMIG sont titulaires d'un permis d'admission provisoire (permis F simple), mais le montant de l'aide sociale est identique pour les personnes au bénéfice d'un permis N ou F "simple".

*L'admission provisoire est le rejet de l'accès à l'asile à des personnes pourtant reconnues réfugiées (F réfugié) ou dans l'impossibilité d'être renvoyé.e.s (F simple). Les titulaires d'un permis F réfugié ont presque les mêmes droits que les personnes ayant obtenu l'asile (permis B), et les titulaires d'un permis F simple ont les mêmes droits que les requérant.e.s d'asile (aide sociale, forfaits d'intégration). Leur situation "provisoire" peut durer plusieurs années, jusqu'à dix ans, qui sont longues et difficiles. Un rapport de l'ODAE (Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers) détaille les possibilités réduites engendrées par ce statut ambigu : <https://odae-romand.ch/projet/permis-f-admission-provisoire/>*

Ensuite, les **oeuvres d'entraides (CSP ou CARITAS) assurent le suivi des réfugiés.es statutaires**, à savoir les personnes ayant obtenu la qualité de réfugié.e (permis B) ou les réfugié.e.s admis à titre provisoire (permis F réfugié). Ils/Elles peuvent rester en Suisse - ce qui leur offre des perspectives d'avenir - et reçoivent un revenu équivalent du revenu minimum de l'aide sociale pour le reste de la population. Même si leur situation financière n'est pas idéale, elle est plus élevée que quelqu'un au bénéfice d'un permis N ou F simple.

**Le régime de l'aide d'urgence concerne les personnes ayant obtenu une décision NEM (non-entrée en matière) et les requérant.e.s d'asile débouté.e.s.** Ce qu'on appelle les NEM pour "non-entrée en matière" sont pour la plupart des personnes soumises aux accords de Dublin, ne pouvant voir leur demande d'asile étudiée en Suisse. En effet, les accords de Dublin au sein de l'espace Schengen (EEE + Suisse) stipulent qu'une personne ne peut faire une demande d'asile que dans le premier pays où elle a été enregistrée et/ou a séjourné de l'espace Schengen. Autrement dit, si une personne a été enregistrée en Italie (cas le plus fréquent), en Allemagne ou en Espagne, elle ne pourra pas faire de demande d'asile en Suisse, même si elle est maintenant présente en Suisse. Sa demande d'asile n'est pas étudiée et c'est ce qu'on appelle la non-entrée en matière. Les accords de Dublin et l'application aveugle que la Suisse en fait ont été maintes fois critiqués et nous partageons ce point de vue (pour plus d'infos [ici](#) et [là](#)). On retrouve aussi à l'aide d'urgence les requérant.e.s d'asile débouté.e.s qui ont reçu une réponse négative à leur demande d'asile. Cette situation peut durer des années lorsque par exemple, il n'existe pas d'accord de réadmission avec le pays d'origine de la personne déboutée, ce qui ne permet pas de la renvoyer sous la contrainte (par exemple, l'Erythrée).

Ces personnes n'étant plus dans le processus d'asile, elles n'ont pas accès aux prestations d'asile, reçoivent très peu d'argent (10.- par jour / 485.- par mois), restent dans les centres de premier accueil

où elles doivent attester de leur présence au quotidien, n'ont accès qu'aux soins de santé d'urgence, n'ont pas accès au marché de l'emploi ni aux forfaits d'intégration. Elles sont à "l'aide d'urgence". Dispensée par le SMIG, l'aide d'urgence est une situation beaucoup plus précaire que le processus normal de demande d'asile.

A priori, il y aura peu de personnes dans ces situations dans le cadre de ce projet, mais nous sommes toutefois ouvert.e.s à les y inclure. Il se peut aussi que vous soyez amené.e à rencontrer une personne dans cette situation, par exemple au cours de la procédure d'asile (si la réponse est négative). Nous sommes bien évidemment disponibles pour en discuter.

### **Pour aller plus loin :**

La procédure est du ressort de la Confédération et gérée par le Secrétariat d'Etat à la Migration (SEM). Au sein des statuts, on distingue le permis B (décision positive d'asile) du permis F (au sein du permis F se distingue encore F type "réfugié" de F type "admission provisoire"). Il y a un certain nombre de différences juridiques entre ces permis. La principale est que le permis F doit être renouvelé **annuellement** alors que le permis B est valide durant **10 ans**. Après 5 ans en Suisse, si une personne titulaire du permis F est intégrée (en particulier maîtrise du français) et indépendante financièrement de l'aide sociale, elle peut demander à se voir octroyer un permis B. C'est la même chose pour une personne titulaire d'un permis B avec le permis C. Si c'est le cas, il ne faut pas oublier de faire la demande ; en particulier pour passer du F au B! Il est maintenant obligatoire d'être titulaire d'un permis C pour demander une naturalisation, indépendamment du temps passé en Suisse (l'indépendance financière à l'aide sociale est donc devenue de facto un critère à la naturalisation).

Sachez également qu'une restructuration du domaine de l'asile est en cours et sera effective dans toute la Suisse à partir de mars 2019. Une phase test est en cours au centre fédéral de Perreux à Boudry dans le canton de Neuchâtel. Nous compléterons cette section prochainement.

Si vous voulez aller plus loin concernant la démarche d'asile en Suisse, vous pouvez vous rendre sur les sites internet suivants, qui expliquent très précisément la procédure et les différents permis de séjour et ce qu'ils impliquent concrètement :

<https://www.osar.ch/aide/la-procedure-dasile-en-bref.html>

<https://asile.ch/permis/>

## **Emploi et Formation**

Certains requérants.es d'asile ou réfugiés.es avec qui vous pourriez être en binôme ont des demandes spécifiques d'aide pour une recherche de formation ou d'emploi. En effet, venant d'un autre pays, l'accès aux formations et à l'emploi en Suisse est très difficile, et un peu d'aide d'une personne du pays peut être précieuse. Celle-ci pourrait aussi se développer au cours du temps. Les personnes au bénéfice d'un permis F ou B ont déjà un.e conseiller.e en insertion socio-professionnelle, à qui il convient de s'adresser d'abord pour toute volonté de soutien (le contact peut être établi *via* les assistant.e-s social.e-s).

**Attention:** Dans le cas où votre binôme trouve un emploi de quelques jours (ex: les vendanges, babysitting), invitez-le à en parler au préalable à son assistant.e social.e afin d'enregistrer ces

informations et se rendre compte de l'impact que cela peut avoir sur son budget, ceci afin d'éviter des mauvaises surprises de pénalisation pour les personnes.

## Quelques informations sur les structures et programmes existants

- **Portail d'entrée en formation (PEF)**

### **Pour les jeunes arrivés récemment de l'étranger, jusqu'à 25 ans**

Le PEF s'adresse aux jeunes migrant-e-s qui n'ont plus l'âge d'étudier à l'école obligatoire mais qui sont considéré-e-s comme admissibles dans une filière de formation. Plus particulièrement, il accueille les jeunes migrant-e-s de moins de 25 ans, ayant un niveau A1 en français, alphabétisé-e-s dans leur langue d'origine et présentant les ressources suffisantes pour suivre les mesures de soutien mises en place. Dans le cadre du PEF, le CEFNA évalue les compétences des jeunes et collabore étroitement avec les conseiller-e-s en orientation quant à l'accompagnement dans l'élaboration d'un projet professionnel. Des mesures adaptées sont ensuite proposées aux jeunes migrant-e-s afin qu'elles ou ils puissent se préparer à une entrée en formation.

**Portail d'entrée en formation proposé par [www.cefna.ch](http://www.cefna.ch)**

- **Programme d'occupation:**

Au SMIG, le premier et le deuxième accueil proposent de faire 10 jours maximum par mois de Travaux d'utilité publique (TUP). L'allocation journalière est de 20.-, à quoi s'ajoute 10.- d'allocations repas si ces derniers ne sont pas pourvus dans la mesure. Il y'a cependant une longue liste d'attente à prévoir.

L'apprentissage et le préapprentissage sont accessibles à toutes et tous. Les personnes au bénéfice d'un permis N sollicitent leur AS et les personnes titulaires de permis F ou B demandent aux CISP (Conseiller en Insertion Socio-Professionnelle)

- **Emploi:**

Les personnes requérantes d'asile ont le droit de travailler après 3 mois passés en Suisse. Une fois qu'ils-elles ont trouvé un travail, des démarches doivent toutefois être entreprises auprès de l'Office de la Main d'Oeuvre afin d'obtenir une autorisation de travail. Pour obtenir cette autorisation de travail, l'employeur doit soumettre le contrat de travail signé auprès de [l'Office de la Main- d'oeuvre](#) étrangère afin qu'elle vérifie les conditions de travail.

**Les personnes à l'aide d'urgence n'ont pas le droit de travailler ni de se former.**

- <https://www.perspektiven-studium.ch/fr/>

Accès aux hautes-écoles en Suisse.

Informations pour des personnes réfugiées.

- <https://www.orientation.ch>

Site qui recense les différentes offres d'emploi et places de stage / d'apprentissage

## Cours de français:

Permis N : 1er et 2ème accueil, cours de français par le SMIG, 3/5 x par semaine.

Permis F, B et F réfugié: cours de français intensifs via Ecole club Migros

Autres:

[Français Pour Tous](#), [Cours de français dans les parcs](#), [Caritas](#), [RECIF](#), [Lire et Ecrire](#), [Mosaïque](#), [L'AMAR](#)

## Questions, vers qui se tourner ?

Il se peut que vous et votre binôme vous posiez certaines questions à propos de l'asile en Suisse. Il est essentiel de ne pas y répondre si vous n'êtes pas totalement sûr.e de la réponse. Dans ce cas, nous vous encourageons à contacter les différentes associations énumérées plus bas, qui pourront apporter des réponses exactes à vos différentes questions. En tant que "binôme d'ici", vous pouvez très bien passer un coup de téléphone à la place de votre binôme ou l'aider à trouver l'association adéquate à sa question.

Vous trouverez ci-dessous une petite liste des diverses associations en lien avec l'asile et la migration dans le canton de Neuchâtel. Elles offrent différentes activités et services (gratuitement la plupart du temps) qui peuvent être utiles à votre binôme et suivant lesquelles, vous pouvez vous y rendre ensemble. Vous trouverez une liste plus détaillée et régulièrement mise à jour sur notre site internet <https://be-home.ch> dans l'onglet « Réseau », qui comprend une brève description des associations et un lien vers leur site internet. Nous vous invitons à consulter cet onglet régulièrement.

- **Soutien et conseils juridiques** : voir pages 8 et 9
- **Cours de français** : [Français Pour Tous](#), [Cours de français dans les parcs](#), [Caritas](#), [RECIF](#), [Lire et Ecrire](#), [Mosaïque](#), [L'AMAR](#), [école ELiO](#), [Programme d'intégration et de connaissances civiques](#), [Centre de vie](#)
- **Activités socio-culturelles** : [RECIF](#), [L'AMAR](#), [Req'EREN](#), [Espace Parents](#), [Balkkon](#), [Bel Horizon](#), [Papillon](#)
- **Asile-Ne** qui regroupe les différents acteurs de l'asile du Canton de Neuchâtel et qui s'adresse à la société civile, tient un agenda et diffuse des actualités
- **COSM**: service de la cohésion multiculturelle
- **SMIG**: service des migrations
- **Sites généraux d'information sur l'asile** : [Association Vivre Ensemble](#), [OSAR](#), [Amnesty International](#) (rubrique asile et migrations), [ODAE](#), [Solidarité sans Frontières](#).
- **Santé** : [Maison de Santé](#), [Dispensaire des Rues](#), [Croix Rouge](#) (plusieurs programmes : Femmes-TISCHE, réseau Mère de Contact, Mercredis après-midi de loisirs, etc.)

## Une riche aventure humaine !

Le projet "Be-Hôme" est avant tout l'occasion de vivre un échange riche et original, de s'ouvrir à d'autres parcours de vie et histoires culturelles, découvrir des réalités complexes et s'engager pour les droits des réfugié.e.s et requérant.e.s d'asile. C'est une expérience singulière qui vous apportera beaucoup, de toutes façons! Nous vous remercions de votre engagement et vous souhaitons de vivre une magnifique expérience!